



Refus de sejour avec oqtf

Par niiniie, le **26/07/2015** à **11:23**

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine j'ai 29 ans, arrivé en France en juin 2014 avec un visa Schengen d'une durée de 30 jours, après ce délai je suis resté en France en irrégularité. Au mois de décembre 2014 j'ai rencontré ma femme âgée de 30 ans, nous avons décidé de vivre ensemble et au mois d'avril 2015 nous nous sommes mariés en mairie. Après j'ai donc été à la préfecture faire ma 1ère demande de carte de séjour, ils m'ont donné un récépissé de 6 mois (d'avril à octobre) . Et là il y a 5 jours je reçois une lettre recommandée de la préfecture qui contient un "arrêté portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français". La raison qu'ils m'ont fournie est que je n'ai pas respecté le délai de 6 mois de vie commune avec ma femme avant le mariage. Que dois-je faire ?

Merci de votre attention et de vos réponses.